

## CADRE DE RÉFÉRENCE

### 1. Sections nationales de GOPAC

Une section nationale est un organisme à but non lucratif enregistré dont l'objectif principal est de réunir les parlementaires et autres personnes intéressées d'un pays afin de lutter contre la corruption. Cela comprend le blanchiment de capitaux et encourager la transparence et la reddition de comptes dans le but de garantir l'établissement de normes élevées d'intégrité dans les transactions publiques. Les sections nationales collaborent avec d'autres sections de GOPAC dans une même région et à l'échelle mondiale.

Les sections nationales de GOPAC jouent un rôle particulier pour aider chacun des membres du parlement dans leur pays respectif à lutter contre la corruption. Les sections nationales sont particulièrement efficaces pour mettre en œuvre les changements et obtiennent des résultats grâce à leur capacité à concentrer leurs efforts sur des enjeux particuliers. Parmi les activités des sections nationales de GOPAC, citons la présentation au parlement des projets de loi relatifs à la lutte contre la corruption et le suivi nécessaire pour que ces projets de loi soient adoptés par le gouvernement en place; l'obtention d'une importante visibilité publique et d'un certain poids politique; le soutien au développement professionnel de ses membres; l'engagement au sein de la société civile dans la lutte contre la corruption.

### 2. Utilité

Une victoire dans la lutte contre la corruption exige des parlementaires engagés et bien informés qui travaillent ensemble (au parlement), de même qu'une masse critique possédant les connaissances et les ressources nécessaires, et un plan d'action clair. Pour y arriver, deux forces dynamiques sont nécessaires :

- a. Des membres de GOPAC engagés (champions)
- b. Une section nationale de GOPAC énergique et efficace (soutien par les pairs)

L'efficacité de ces deux forces dynamiques est accrue si les sections nationales sont actives au sein d'une section régionale bien établie. Cela permet l'entraide et la prestation de conseils.

### **3. Structure**

Une section nationale est dotée de membres individuels et d'un Comité exécutif formé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. Une section nationale peut également établir un secrétariat si nécessaire et si le financement est disponible.

La section nationale est soutenue par le Comité de directeurs mondial de GOPAC, le Secrétariat mondial et la section régionale s'il en existe une.

### **4. Membres**

Le statut de membre sera accordé aux législateurs et aux anciens législateurs à l'échelle nationale et sous-nationale, de même qu'aux législateurs qui se sont vu refuser leur droit d'entrer en fonction. La section régionale a le droit de rejeter une demande d'adhésion si elle le juge à ne pas être dans l'intérêt de GOPAC.

De plus, les personnes et organismes suivants peuvent demander à avoir le titre d'observateur : les institutions, les donateurs particuliers, les organisations non gouvernementales, les Institutions supérieure de contrôle et d'autres organismes qui appuient des objectifs semblables à ceux de la section nationale ou qui financent ses activités.

### **5. Objectifs**

Les objectifs d'une section nationale de GOPAC sont les suivants :

- a. Faire en sorte que les parlementaires d'un pays surveillent les activités du gouvernement et des institutions publiques, les obligeant à rendre des comptes.
  - b. Faire la promotion de mesures au sein du parlement visant à enrayer efficacement la corruption et sensibiliser la population au problème de la corruption dans tous les niveaux de la société.
  - c. Partager et informer sur les leçons tirées et les pratiques exemplaires en matière de lutte contre la corruption.
  - d. Travailler avec les sections nationales et régionales à la mobilisation de ressources vers des programmes de lutte contre la corruption, par exemple :
    - i. Le parrainage d'atelier de lutte contre la corruption sur les issues des groupes de travail mondiaux.
    - ii. Le soutien aux activités des sections nationales et d'organismes semblables au sein d'une même section régionale ou organisation mondiale.
- 
-

- iii. Une contribution aux ressources en ligne, envoi de bulletins d'information, présence sur les médias sociaux, etc.
  - iv. La création de liens et la coopération avec les organisations internationales, la société civile, et autres organismes dans tous les dossiers visant à améliorer la gouvernance, la transparence et la reddition de comptes.
  - v. La conduite de recherches et la publication de l'information sur les pratiques exemplaires.
  - vi. Faire connaître les causes appuyées par les membres aux fins des buts et objectifs de l'organisation.
- e. Militer en faveur de l'inclusion de mesures anticorruption dans tous les programmes gouvernementaux, et travailler pour accroître les moyens des institutions nationales et régionales pour lutter efficacement contre la corruption.
  - f. Agir en faveur de la principauté de droit et la reddition de comptes des institutions de l'État.
  - g. Atteindre les objectifs de GOPAC en ce qui a trait à l'établissement d'un code de conduite visant à faire la promotion de la saine gouvernance, de la transparence et de la reddition de comptes au pays.
  - h. Prendre toutes les autres mesures qui sont liées et favorables au soutien et à la promotion de l'atteinte de n'importe lequel de ces objectifs, y compris la capacité de recueillir des fonds auprès de sources publiques ou privées.

Selon l'analyse des besoins, chaque section nationale est invitée à établir ses propres objectifs selon ces critères, à adopter son propre programme et à préparer un plan de travail.

## **6. Rôles et responsabilités**

Dans la lutte contre la corruption, une section nationale commence par adopter le programme de deux groupes de travail mondiaux. Par la suite, la section nationale devra chercher à développer une stratégie énoncée dans un plan d'action national, surveiller les progrès à l'échelle nationale et encourager l'émergence d'une alliance étendue pour lutter contre la corruption.

Les sections nationales et leurs membres ont la responsabilité de faire connaître les lois visant à renforcer la société et à assurer la transparence et la reddition de comptes par les moyens suivants :

- a. Renforcer l'engagement et la capacité du parlement à rendre des comptes, particulièrement pour les questions d'ordre financier.
- b. Partager l'information, les leçons tirées et les pratiques exemplaires.
- c. Entreprendre des projets visant à réduire la corruption et à promouvoir une saine gouvernance.
- d. Coopérer avec les institutions financières internationales et les organisations de la société civile qui ont les mêmes objectifs.
- e. Reconnaître que la primauté du droit est primordiale dans l'établissement d'une société saine, libre et productive.
- f. Promouvoir des projets de loi qui lutte contre la corruption dans le pays.

Si une section nationale a adopté le programme d'un Groupe de travail mondial (GTM) de GOPAC, elle devra :

- a. Organiser des ateliers (deux par année) donnés par la personne membre du groupe de travail régional (avec peut-être des experts invités).
- b. Communiquer avec le Secrétariat de GOPAC pour de l'aide et pour toute sorte de législation.
- c. Préparer un plan de rédaction de projets de loi (ou de règlements) en tirant parti du gouvernement, de la bibliothèque du parlement ou du comité parlementaire concerné. Le texte de loi devrait porter sur les faiblesses ciblées par l'atelier. La section nationale pourraient également considérer des ressources privées pour écrire les projets de loi (ou de règlements);
- d. Présenter le projet de loi au parlement.
- e. Faire avancer le projet de loi dans le processus législatif jusqu'à son adoption.

On encourage fortement les sections nationales à élaborer des stratégies de formation et de rédiger un manuel sur le groupe de travail spécialisé.

## **7. Services de soutien offerts par le Secrétariat mondial de GOPAC**

Le Secrétariat mondial de GOPAC constitue le bureau central de l'organisation, et cumule de nombreuses fonctions en ce qui concerne l'adhésion des membres, les finances, le Conseil de directeurs et le Comité exécutif.

Le Secrétariat mondial offre du soutien et de l'assistance aux sections nationales et régionales afin d'assurer leur succès. Le modèle de programme de GOPAC repose sur des Groupes de travail mondiaux (GTM) pour faire connaître les objectifs. Les GTM sont des comités mondial composé de parlemantaires de GOPAC qui représentent chaque région du monde et qui championne des issues individuelles. Le Comité exécutif de GOPAC et le

---

---

Secrétariat mondial aident les GTM en rédigeant des manuels, en organisant des ateliers et en renforçant la capacité des parlementaires de partout dans le monde. Grâce aux GTM, GOPAC peut appuyer la présentation d'un texte de loi et surveiller les changements dans les parlements nationaux pour enrayer la corruption, promouvoir la saine gouvernance et obliger les dirigeants à rendre plus de comptes à la population.

Pour que cette relation s'épanouisse, le Secrétariat mondial encourage les communications régulières avec les sections nationales afin de les soutenir dans leurs développement et de tirer parti des occasions qui se présentent de partager les pratiques exemplaires et le renforcement des capacités.

## **8. Financement**

Les sections de GOPAC sont indépendantes du point de vue de l'administration et des finances. Les sections sont invitées à amasser les fonds nécessaire à leurs opérations et à produire des résultats selon le plan de travail adopté.